



Collège Marcellin Berthelot

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du mardi 4 juillet 2017

Présidence assurée par M. Del Medico, principal.

M. DEL MEDICO ouvre la séance à 17h25. Le quorum est atteint (14 membres présents).

Le secrétariat est confié aux parents d'élèves.

Le P.V. de la séance précédente est adopté sans modification **à l'unanimité.**

L'ordre du jour est modifié. Le point 2) Prélèvement sur fonds de roulement est supprimé. Ainsi modifié, l'ordre du jour est adopté **à l'unanimité des membres présents.**

Ordre du jour :

I. Affaires pédagogiques

1/ Préparation de la rentrée 2017

Evolution de la DGH :

Adoptée en février dernier, la DGH a peu évolué depuis. Elle s'élève à 752 dont 691 HP, 53 HSA et 8 IMP.

Le nouvel équilibre HP/HSA a notamment permis le maintien sur l'établissement de Mme PEYRAMAURE, professeur d'arts plastiques partagé avec le collège Marie Curie des Lilas.

A la prochaine rentrée le seuil de 26 élèves par classe dans le département sera respecté.

Comme prévu, le niveau 6^{ème} est saturé. A l'heure actuelle, le collège a dû refuser des enfants du secteur (7 élèves). Aucune dérogation n'a été acceptée. Les familles dont les enfants n'ont pas pu être inscrits ont été invitées à se diriger vers les collèges Jean Moulin (essentiellement) et Jean Jaurès qui disposaient de quelques places encore vacantes.

Si à la rentrée on le seuil des 600 élèves est effectivement, le CA passera à 30 membres.

Un arrêté est paru au B.O. du 18/06/2017. Il permet un assouplissement de la réforme des collèges dès la rentrée scolaire prochaine. La préparation de cette dernière étant déjà bien avancée peu de changements auront lieu. Deux nouveaux points concerneront cependant l'établissement dès le mois de septembre prochain :

- Des EPI sont possible (et prévus) dès la 6^{ème} ;
- Les thématiques précédemment à l'œuvre (transition écologique et développement durable, culture et création artistique, ...) ne s'imposent plus forcément aux propositions d'EPI.



Collège Marcellin Berthelot

Sur le plan des ressources humaines on note que les « mariages » envisagés aujourd'hui, liés aussi à la gestion des heures supplémentaires dans l'établissement, et au fait qu'une seule heure supplémentaire peut être imposée à chaque enseignant, s'annoncent souvent sur 3 établissements, ce qui préoccupe les représentants des enseignants.

M. Del Medico précise que les associations présentées lors de ce C.A. peuvent encore être modifiées d'ici la rentrée. Il s'agit d'une information à date.

Il salue également le travail de deux enseignants qui partent à la retraite : Mme Baude et M. Audoynaud.

2/ Règlement intérieur 2017-2018 (vote) :

Plusieurs des éléments présents dans le règlement intérieur sont désormais imposés par les autorités de contrôle de la DSDEN. Il n'y a pas lieu de les discuter. Leur présence dans le texte est obligatoire.

Un tableau présentant précisant les horaires de début et de fin de cours figure désormais dans le règlement intérieur. Il occasionne une discussion sur les moyens de sécuriser un temps effectif de 55 minutes pour chaque cours. C'est pourquoi il est prévu l'introduction d'une seconde sonnerie afin de mieux marquer les intercourts.

Vote du règlement intérieur :

Vote :

Pour : 9

Contre : 5

3/ Avis du comité de validation des expérimentations pédagogiques (CVE) sur le projet de semestrialisation des bulletins périodiques

Passage au semestre pour l'évaluation : ☐

Avis de la rectrice de l'académie de Créteil :

Le projet est validé à l'exception notable du niveau 3^{ème} qui se voit contraint de maintenir un fonctionnement trimestriel et cela en raison notamment des délais liés à la fiche de dialogue d'orientation et d'un risque de recours sur les délais de consultation des parents.

Les projets similaires présentés par 3 autres établissements ont obtenu la même réponse.

Les professeurs et la direction ont choisi de ne pas fonctionner de façon hybride selon les niveaux de classe. Le projet d'expérimentation est donc abandonné.

4/ Bilan d'activité du C.D.I.

Les enseignants saluent la qualité du travail mené par les professeurs documentalistes et indiquent qu'ils souhaitent se saisir plus souvent encore des initiatives portées par le CDI.



Collège Marcellin Berthelot

5/ Bilan vie scolaire

Absence et retards :

Pour sa seconde année de fonctionnement, Pronote a été mieux utilisé par les professeurs et ce malgré les difficultés récurrentes du réseau internet.

Alerte sur l'absentéisme des 6èmes qui a été en se dégradant tout au long de l'année. Les retards sont en hausse au fur et à mesure des niveaux. La tendance n'est pas nouvelle mais elle est désormais mieux mesurée via Pronote.

Anticipation d'une sensibilisation aux nouveaux horaires dès la rentrée.

Le volume de la sonnerie est jugé insuffisant dans la cour et au cdi. Modifier la puissance des sonneries serait un gros chantier, du ressort du conseil départemental.

On note avec satisfaction le chiffre de 50% de moins d'exclusion de cours cette année. Les règles sont plus claires pour les enseignants, le climat a été meilleur et les cohortes différentes de l'année précédente.

Le protocole où l'élève a un entretien « immédiat » avec un personnel d'éducation ou de direction pour comprendre les raisons de son exclusion est difficile à honorer.

Les heures de retenue : la mesure est partielle. Il s'agit essentiellement des données de la vie scolaire. Celles données directement par les professeurs ne sont pas toujours recensées.

L'an prochain, la vie scolaire encadrera des punitions le mercredi après-midi.

Mme CARCASSA quitte le C.A. à 19h20.

Une discussion a lieu sur la visibilité par les enseignants des décisions prises lors de la commission. Des solutions seront étudiées à la rentrée prochaine en lien avec le secrétariat. Actuellement les professeurs ne sont pas présents dans cette commission, faute de temps de leur part.

Punition des retards : proposition de garder les élèves en fin de journée, lorsque la famille est prévenue, à l'étude.

Exclusions avec sursis lors du premier incident de violence physique. Une pratique systématisée. Mais on a noté une fréquence importante chez les 6èmes.

II. Affaires pédagogiques

1/ DBM

Fonds social : subvention de 2241 € ce qui porte l'enveloppe à 7084,61 €.

Accompagnement éducatif pour la réussite des élèves (aide aux devoirs) : subvention de 559 € ce qui porte l'enveloppe à 1575,46 €



Collège Marcellin Berthelot

2/ Sorties d'inventaire (vote)

Les sorties de l'inventaire des biens immobilisés résultent en général de pertes, de vols, de destruction en cas de non emploi (matériel obsolète, changement de structure pédagogique etc....). La sortie d'inventaire se traduit par des opérations budgétaires et comptables qui ont pour objet la suppression du bien et de son financement du bilan financier de l'établissement.

Mme Samson détaille ce point pour l'établissement.

Vote :

Pour : 12

Abstention : 1

3/ Répartition des crédits de gratuité

23 200 € de crédits de gratuité ont été alloués pour 2017/2018.

Il est proposé de les répartir comme suit :

1560 € pour l'achat des carnets soit 2€ par élève.

965,25 € pour les droits de reprographie (droits d'auteur)

Le reste, augmenté d'un reliquat de 5617,21€ de l'année précédente, permettra l'achat des manuels scolaires.

Il s'agit de la 2^{ème} année de la réforme du collège. A ce titre, une priorité est donnée à certaines disciplines non traitées l'année dernière.

M. Alvès demande où en est la ligne crédit pour les projets pédagogiques ?

Il souhaite qu'elle soit mieux communiquée aux collègues.

2/ Bilan financier des voyages 2016-2017

Un document (voir ci-joint) est diffusé. Il présente le bilan des séjours à Cologne, Londres, Berlin, en Auvergne et en Ardèche.

Est rappelé le principe permettant le remboursement des familles en cas de trop perçu. Si le RIB des parents est connu de la compta et qu'un reliquat de plus de 8€ existe, il est remboursé sauf si la famille demande le versement à l'OCCE.

III. Questions diverses

1/ DUER (Document unique d'évaluation des risques) : présentation du plan annuel d'action (vote).

Ce document a été présenté en CHS. La réactualisation du DUER a permis d'établir un PROGRAMME ANNUEL D'ACTIONS DE PREVENTION.

Parmi tous les travaux à réaliser, ce plan annuel d'action permet d'identifier 10 mesures prioritaires à



Collège Marcellin Berthelot

traiter dans l'année avec le soutien du conseil départemental.

20h10, départ de Mme Marianne Ait

Le plan annuel d'action issu du D.U.E.R. est adopté à l'unanimité

2/ Dotation en matériel informatique pour l'année 2017/2018

Le conseil départemental estime que les collèges de Seine Saint-Denis sont désormais tous correctement équipés.

Le principe en vigueur jusque-là (une dotation selon un système de points qui permettaient une autonomie de choix à l'établissement) est abandonné.

Désormais les collèges doivent choisir entre 3 propositions existantes et imposées. A la rentrée prochaine, le collège se verra donc doté de :

- 4 ordinateurs standards et 1 portable.
- 2 classes mobiles équipées chacune de 16 tablettes + 1 valise Wifi et des logiciels pédagogiques préinstallés.
- 1 vidéo projecteur interactif avec son ordinateur

20h30 : l'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Les professeurs demandent à lire une motion concernant les nouvelles modalités d'attribution du DNB.